



Yaoundé, le 11 SEPT 2023

COMMUNIQUE N° 11 /IC/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/jsb

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION N°04/DC/ANTIC/DG/CIPM/2023 DU 17/07/2023 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°03589-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3/CEA10/NM DU 14 JUILLET 2023 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET LICENCES D'EXPLOITATION POUR LA LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITE, EXERCICE 2023.

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) porte à la connaissance du Public que la prestation relative au Dossier de Consultation susmentionné est attribuée ainsi qu'il suit :

INTITULE	ATTRIBUTAIRE	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC FCFA
Acquisition du Matériel Informatique et Licences d'Exploitation pour la Lutte contre la Cybercriminalité, exercice 2023.	GROUPEMENT Ets N.D.C/MJ SERVICES ; Tel: 697-372-614.	Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer l'exécution des prestations	Lot 1 : Acquisition du matériel informatique ; 83 785 050 (Quatre-vingt-trois millions sept cent quatre-vingt-cinq mille cinquante). Lot 2 : Acquisition des licences d'exploitation : 16 185 206 (Seize millions cent quatre-vingt-cinq mille deux cent six).

Ledit Groupement est invité à prendre l'attache de la Direction Générale de l'ANTIC (Direction des Affaires Générales/Service des Marchés) dès publication du résultat, en vue de l'accomplissement des formalités réglementaires pour l'exécution de ladite prestation.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à retirer leurs Offres auprès du Comité Ad hoc siégeant à la Direction Générale de l'ANTIC, sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication du résultat, faute de quoi, celles-ci seront détruites.

Ampliations :

- JDM (pour publication)
- MINMAP
- ANTIC
- Chrono/Archive.

